

Catégorie	Après les naissances : Nombre	initial type	(+ pertes) à réaliser	(+ pertes)		de tir, par catégorie d'âge
				par âge	par catégorie	
V. Vieux Cerfs 17	13 ^e tête	0	4	13 %	17 %	5 cerfs sur 17 soit 1 pour 3,5
	12 ^e tête	4	0	—		
	11 ^e tête	4	0	—		
	10 ^e tête	5	1	4 %		
IV Cerfs adultes 31	9 ^e tête	5	0	—	10 %	3 cerfs sur 31 soit 1 pour 10
	8 ^e tête	6	1	3 %		
	7 ^e tête	6	0	—		
	6 ^e tête	6	0	—		
	5 ^e tête	8	2	7 %		
III Jeunes cerfs 32	4 ^e tête	8	1	3 %	20 %	6 cerfs sur 32 soit 1 pour 5
	3 ^e tête	9	0	—		
	2 ^e tête	9	5	17 %		
II Daguets	1 ^{re} tête	14	6	20 %	ensemble autour	ensemble 16 sur 50 soit 1 pour 3 (ou un peu plus)
I Faons et hères	0 à 1 an	20	10	33 %	de 50 % ici 53 %	10 faons mâles sur 30
Total		130		100 %		30 sur 130 soit 1/4 (pertes en sus)

TABLEAU III D'APRES STOQUERT

Il est proposé dans un but de clarté de juger les cerfs comme suit.
 Peuvent être éliminés (avec des bracelets CD) :

- A partir de la 4^e-5^e tête, les cerfs restés 8 cors.
- A partir de la 6^e tête, les cerfs 10 cors à surandouillers (donc pourvus de 2 fourches et non pas d'empaumures).
- A partir de la 8^e tête, les cerfs n'ayant d'empaumure que d'un seul côté.

LA CHASSE

[La recherche au sang](#) | [La sécurité](#)

[Conducteurs de chiens de sang](#) | [Armes et munitions](#) | [Plan de chasse](#) | [Dossiers et nouvelles](#)

Plan de chasse qualitatif des grands cervidés

Ne pas confondre sélectif et qualitatif !

Lorsque les chasseurs ont le choix, ils orientent prioritairement leur tir sur les sujets les plus gros, porteurs des bois les plus développés, laissant ainsi peu de chance aux animaux de vieillir .

Pour tenter de remédier à cette situation, l'ANCGG a imaginé un plan qualitatif par sexe et par classe d'âge qui réponde aux exigences biologiques et comportementales de l'espèce.

Il préconise :

- 1) La répartition des attributions en trois tiers sensiblement égaux : 1/3 de cerfs coiffés, 1/3 de biches, 1/3 de jeunes de l'année, ce qui permet d'éviter un déséquilibre marqué au profit des femelles et des jeunes, donc de mieux maîtriser la dynamique des populations et les dommages à la végétation.
- 2) Le contrôle des prélèvements des mâles à l'aide de 2 bracelets spécifiques dont la définition est fondée sur un critère visuel indiscutable reflétant globalement l'appartenance à une classe d'âge.

Par exemple :

bracelet C1 : cerfs jusqu'à 8 ou 10 cors (à pointe ou à fourche sommitale)

bracelet C2 : cerfs à empaumure (s) .

Le premier concernera surtout les cerfs jeunes et subadultes, le second essentiellement les cerfs adultes et vieux, mais la détermination des critères dépend du type de biotope qui influe beaucoup sur la rapidité de croissance des animaux .

L'attribution de C2 ne doit jamais excéder 20 à 30 % du total.

Ce plan simple et pragmatique tient compte du fait incontournable qu'en France 75 % des coiffés sont réalisés en battue. Il ne repose pas sur l'estimation – toujours aléatoire – de l'âge précis des animaux vivants. Enfin, il se montre respectueux du polymorphisme naturel. Aucun type de cerf n'est favorisé ou défavorisé : on tire les daguets sans tenir compte de la longueur de leurs perches, les sujets avec ou sans empaumure selon leur fréquence au sein des populations. Rappelons à ce titre que deux facteurs apparaissent autrement essentiels pour conserver l'intégrité du patrimoine génétique : l'existence d'un effectif reproducteur suffisant et la libre circulation qui permet les échanges. La menace n° 1 qui pèse sur les grands ongulés, ce n'est pas le plan qualitatif mais la fragmentation de l'espace naturel.

A condition de ne pas prélever trop de mâles par rapport à l'accroissement annuel, la répartition C1- C2 permet d'épargner une proportion importante de cerfs d'âge moyen (ce que fait la nature) et d'aboutir à la constitution d'une classe d'animaux d'âge mûr.

Mise en application , avec des variantes locales, dans une trentaine de départements qui réalisent un fort pourcentage du tableau national (un peu plus de 50%), cette gestion qualitative porte ses fruits. Le nombre de cerfs de 9-10 ans et plus y a sensiblement augmenté et la progression régulière de trophées inscriptibles au catalogue national constitue une preuve supplémentaire de son efficacité.

Le plan préconisé par l'ANCGG nous paraît actuellement le meilleur compromis possible entre une régulation aisée (fortes attributions, chasses collectives) et les objectifs recherchés (harmonie faune – flore, équilibre social des populations). Il ne constitue ni une panacée ni un dogme. Analysons objectivement ses résultats sur le terrain et n' oublions jamais, comme l'écrivait Hegel, que "La vérité est fille du temps, non de l'autorité".

Guy Bonnet
au nom de l' ANCGG.

GESTION ET RÉGULATION DES GRANDS CERVIDÉS



LE PLAN DE CHASSE QUALITATIF

Un outil au service du contrôle et de l'équilibre des populations

La croissance généralisée des populations de grands ongulés sauvages incite parfois les décideurs à se focaliser sur le seul contrôle quantitatif, négligeant ainsi des données éthologiques essentielles à l'harmonie de ces populations avec leur environnement...

Les particularités économiques, biologiques et sociologiques de la gestion du cerf

Le cerf se distingue du chevreuil et du sanglier par au moins deux caractéristiques importantes : son effectif national est d'environ dix fois inférieur à celui des deux autres mammifères et il est capable de provoquer à la fois des dégâts agricoles et sylvicoles.

Ces deux facteurs conduisent à recommander une gestion plus fine car la notion de prélèvement aléatoire équilibré est totalement irréaliste pour une espèce dont le domaine vital dépasse largement

la superficie moyenne des territoires de chasse et dont la répartition spatiale s'avère très hétérogène.

Dans le même temps, cet animal emblématique qu'est le cerf suscite de multiples passions et tentatives d'appropriation chez les autres utilisateurs de la nature (naturalistes, photographes, chercheurs de mues...). Le cerf n'est pas que l'affaire des chasseurs !

Un constat souvent vérifié

Un fort biais culturel caractérise les prélèvements cynégétiques :

- Une réticence vis à vis du tir des

femelles (les reproductrices) et des jeunes (les bambis).

- Une recherche systématique du « plus beau trophée » chez les mâles.

L'examen des cerfs coiffés prélevés dans la majorité des forêts françaises montre une structure des classes d'âge tronquée au détriment des individus de plus de 6-7 ans, absents ou trop rares.

Pourtant, le maintien de populations équilibrées se révèle indispensable à deux titres :

- **D'abord économique. Un sureffectif de biches et de jeunes accroît fortement le taux de reproduction et les dommages à la végétation,**
- **Ensuite écologique. Lorsqu'ils existent, ce sont les cerfs mûrs, dominants naturels, qui s'approprient la très grande majorité des biches pendant le brame.**

Il est donc anormal que la plupart des cerfs soient morts dès 6 ans, âge auquel ils deviennent adultes.

La recherche d'une solution : l'aspect qualitatif du plan de chasse

Pour remédier à ces déséquilibres et déficits chroniques, les chasseurs gestionnaires réunis au sein de l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier proposent un plan de chasse qualitatif qui ne doit absolument pas être confondu avec un plan dit « sélectif », tant dans ses objectifs que dans ses moyens.

Le plan de chasse « sélectif » vise à préserver un certain nombre de sujets conformes à des standards, le plus souvent esthétiques, définis par l'homme et à éliminer tous les autres animaux, qualifiés de déficients. Cette orientation s'apparente plus à un travail d'éleveur qu'à une régulation naturelle respectueuse de la diversité indispensable à toute population sauvage.

A contrario, l'A.N.C.G.G. préconise un plan simple qui a pour objectif de :

- Maintenir un sex-ratio équilibré,
- Préserver une bonne structure des classes d'âge, notamment chez les mâles coiffés
- Gérer correctement les populations pour éviter les dégâts

Buts qui peuvent être atteints en mettant en oeuvre deux règles pratiques :

- Respecter les équilibres naturels en prélevant sensiblement : 1/3 de biches, 1/3 de jeunes et 1/3 de cerfs.
- Contrôler les prélèvements des mâles coiffés à l'aide de deux catégories de bracelets spécifiques dont la définition est fondée sur un critère visuel des bois, reflétant globalement l'appartenance à une classe d'âge :
 - Bracelet C1 : Cerfs jusqu'à 10 cors (animaux avec des pointes ou des fourches sommitales),
 - Bracelet C2 : Cerfs de plus de 10 cors (animaux avec une ou deux empauures).

La détermination exacte de la limite entre ces 2 catégories dépendra du type de biotope dominant qui influe beaucoup sur la rapidité de croissance des animaux et des bois des mâles. Il ne s'agit en aucun cas d'une sélection génétique mais d'une répartition équilibrée par sexe et par classe d'âge qui, en réservant un maximum de 25-30 % aux bracelets C2, permettra à une proportion suffisante de mâles de vieillir et d'atteindre leur apogée corporelle et comportementale.

Résultats et enseignements

Ce plan de chasse à quatre bracelets (biche, jeune, C1, C2) représente actuellement le meilleur compromis qui existe entre une régulation aisée et les objectifs recherchés. Facile à comprendre, il est compatible avec une chasse populaire pratiquée essentiellement en battue. Il est aujourd'hui appliqué dans une majorité des départements réalisant une

forte proportion du tableau national.

Une exposition annuelle des trophées, toujours très appréciée des chasseurs et du grand public, permet d'évaluer les résultats et de vérifier, à l'aide de l'examen de la mâchoire des animaux tués, que la définition des bracelets correspond bien aux catégories recherchées :

- C1 : cerfs jeunes et subadultes
- C2 : cerfs adultes et vieux.

On a partout constaté une corrélation globalement satisfaisante entre les critères biologiques choisis et les classes d'âge des sujets prélevés.

D'autre part, l'augmentation régulière du nombre de cerfs âgés et de trophées parvenus à leur maturité rencontrés dans les expositions des départements ayant adopté ce plan de chasse qualitatif constitue la preuve la plus évidente qu'une telle gestion porte ses fruits !

Critiques

Selon certains, la distinction C1, C2 compliquerait fortement la tâche des chasseurs et ferait baisser le taux de réalisation de cerfs coiffés. Les exemples connus dans toutes les régions de France prouvent le contraire.

Il faut faire confiance aux chasseurs. Mais, si le plan de chasse qualitatif affectait négativement les réalisations, on pourrait éventuellement augmenter les attributions de mâles de 10 à 15% pour atteindre le niveau de prélèvement souhaité. Lorsque les cerfs C2 ne sont pas réalisés sur les 4 ou 5 mois d'ouverture de la chasse, c'est, la plupart du temps, la conséquence de leur rareté sur le terrain, due à une mauvaise gestion.

En tout état de cause, la sous-réalisation de quelques mâles n'a aucune incidence sur la dynamique des populations et une augmentation de celles-ci se gère grâce à une hausse quantitative des plans de chasse et non par la suppression des normes qualitatives.

Au besoin, sur des secteurs nouvelle-

ment colonisés par l'espèce, où les chasseurs sont encore peu familiarisés avec elle, on peut envisager certains assouplissements, tel l'amalgame des bracelets, biche et jeune pendant le dernier mois de chasse. Le plan de chasse triennal induira certainement un fonctionnement plus équitable (bracelet C2 reconductible, par exemple), tout en préservant l'équilibre des prélèvements.

On reproche parfois à la chasse à courre de n'être pas astreinte au plan qualitatif. Mais, par des prises bien réparties dans toutes les catégories d'âge, les équipages de cerf (qui réalisent environ 10 % du tableau national des cerfs coiffés)

QUELQUES CHIFFRES ATTESTANT DE LA RÉUSSITE DU PLAN DE CHASSE QUALITATIF

Département des Yvelines

Campagne 2004-2005 : taux de réalisation des mâles en forêt ouverte de 80% avec 3 bracelets pour les mâles coiffés (daguet, C1, C2).

Département de la Côte d'Or

Campagne 2004-2005 : taux de réalisation globale de 73% correspondant à la moyenne nationale, 563 cerfs prélevés !
Nombre de cerfs inscriptibles au catalogue des trophées français :

1998/1999 : 31

2000/2001 : 63

2004-2005 : 107

Amélioration obtenue avec un plan de chasse qualitatif simple :

C1 : 10 cors ou moins,

C2 : plus de 10 cors

Département de l'Oise

Campagne 2004-2005 : taux de réalisation globale de 75,8%

Pourcentage de vieux cerfs (9 ans et plus) présentés à l'exposition de trophées :

2003/2004 : 15% (taux le plus élevé de France)

2004/2005 : 9%

contribuent volontiers à la réussite collective. Les consignes données par la Société de Vénerie vont d'ailleurs dans ce sens.

La prise en compte des nouvelles attentes de la société.

La tentation du retour en arrière, au temps où les dégâts étaient quasi inexistantes à cause d'une absence d'animaux et où la chasse était un espace de liberté absolue, constitue un mythe illusoire. La vie rurale a changé, l'état d'esprit des chasseurs a évolué : ils ont été gagnés par les concepts de préservation des habitats et ont intégré la notion de principe de précaution... au point parfois de ne plus accomplir suffisamment leur rôle de régulateur.

Dans le même temps, le grand public comprendrait mal que les autorités mettent en place des normes de qualité environnementale (type ISO 14000 en forêt) alors qu'au même moment, elles seraient tentées par la suppression des aspects qualitatifs du plan de chasse. Le monde de la chasse se disqualifierait en revenant sur ces dispositions que les schémas départementaux de gestion cynégétique se doivent de pérenniser. Dans une gestion responsable de notre environnement, quantité et qualité, loin de s'opposer, vont de pair.

Face à ces nouveaux défis que constituent le développement durable et la biodiversité, la chasse peut et doit se trouver une nouvelle légitimité sociale. Elle y parviendra par la pédagogie du progrès, certainement pas par la démagogie de la régression. ●

Amortir les variations en dents de scie des populations de grands cervidés

Les modèles d'évolution des populations décrits en 1998 par l'observatoire national des dégâts de cervidés apparaissent aujourd'hui dépassés. A l'époque, il était affirmé que le passage d'un plan de chasse de 3 bracelets à un plan à 4 bracelets induisait une diminution de la réalisation globale de 10% soit une diminution de la réalisation des cerfs coiffés de 30% puisque les bracelets de biches et jeunes restaient inchangés dans leur définition. Cela a été infirmé au cours des 6 années passées. Par rapport à 1998, on observe également que la gestion des populations de cerf s'opère de plus en plus selon des évolutions sinusoïdales alternant des phases de réduction et de reconstitution selon l'influence successive des groupes de pression (agriculteurs, sylviculteurs, chasseurs, naturalistes, anti-chasse, etc...). La modification ou la suppression des critères qualitatifs à telle ou telle étape de ces cycles augmente l'amplitude des variations des populations et contribue à renforcer les oppositions ou les frustrations sociales.

Une notion de base souvent oubliée : les sexes vivent séparés

Les biches et les jeunes constituent des noyaux de population qui peuvent en cas de trop forte concentration, entraîner une pression excessive sur la végétation. Les mâles ne participent pas à l'élevage des jeunes et vivent sur des domaines vitaux 3 à 4 fois supérieurs à ceux des femelles. Adultes et mûrs, les cerfs coiffés s'éloignent des biches et fréquentent surtout des secteurs calmes, en périphérie des massifs forestiers.

En conséquence, un plan de chasse biologique et contractuel entre propriétaires forestiers et chasseurs devra :

- faire respecter les minima concernant les biches et les jeunes
- épargner une proportion suffisante de mâles adultes pour les laisser vieillir.

Haut-Rhin : 2015-2018		Grisé = chiffres officiels			National	
Cumuls 4 années					67,3%	R/A%
	Pop-après moyennes	Attributions cululées	Réalisations cululées	Mâles R	Mâles %R	
Femelles	2 767	4 166	2 767			
Faons	2 534	3 668	2 534			
Mâles	1 675	4 124	1 684			
Moyenne/Total	6 976	11 958	6 985			58%
Faons M				1 267	43%	
C1	858	2 169	858	858	29%	
C2	339	882	339	339	11%	
C3	471	922	471	471	16%	
CZE	3	151	16	16	1%	
				2 951	100%	

Haut-Rhin : 2015-2018			
National Devrait	National Manque	National Manque	Manque % Réal
2 805	38		1%
2 469	-65		-3%
2 776	1 092		65%
8 051	1 066		15%
1 460	602		70%
594	255		75%
621	150		32%
102	86		

Haut-Rhin : 2017-2018 Hypothèse accrt :	Grisé = chiffres officiels				National		
	25%	Réalisations		R/A%	R/P%	Mâles R	
	Pop-après	Attributions	Réalisations	R/A%	R/P%	Mâles R	Mâles%R
Femelles	2 708	1099	677	62%	25%		
Faons	2 424	950	606	64%	25%		
Mâles	1 684	1053	421	40%	25%		
Evolution A-1	6 816	3 102	1 704	55%	25%		
	98%	103%	98%				
Faons M	1 212	475	303	64%	25%	303	42%
C1	892	587	223	38%	25%	223	31%
C2	384	247	96	39%	25%	96	13%
C3	392	219	98	45%	25%	98	14%
CZE	0	0	4			4	1%
						724	100%

Haut-Rhin : 2018-2019 Hypothèse accrt :	Grisé = chiffres officiels				National		
	25%	Réalisations		R/A%	R/P%	Mâles R	
	Pop-après	Attributions	Réalisations	R/A%	R/P%	Mâles R	Mâles%R
Femelles	3 016	1011	754	75%	25%		
Faons	2 876	929	719	77%	25%		
Mâles	1 976	1015	494	49%	25%		
Evolution A-1	7 868	2 955	1 967	67%	25%		
	115%	95%	115%				
Faons M	1 438	465	360	77%	25%	360	42%
C1	1 064	506	266	53%	25%	266	31%
C2	372	236	93	39%	25%	93	11%
C3	540	273	135	49%	25%	135	16%
CZE	0	37	9			9	1%
						863	100%

Haut-Rhin : 2015-2016		Grisé = chiffres officiels				National	
Hypothèse accrt :	25%	Attributions	Réalisations	R/A%	R/P%	Mâles	Mâles%
	Pop-après						
Femelles	2 552	1 002	638	64%	25%		
Faons	2 392	872	598	69%	25%		
Mâles	1 304	973	326	34%	25%		
	6 248	2 847	1 562	55%	25%		
Faons M	1 196	436	299	69%	25%	299	48%
C1	556	503	139	28%	25%	139	22%
C2	280	197	70	36%	25%	70	11%
C3	468	219	117	53%	25%	117	19%
CZE	0	54	0	0%		0	0%
						625	100%

Haut-Rhin : 2016-2017		Grisé = chiffres officiels				National	
Hypothèse accrt :	25%	Attributions	Réalisations	R/A%	R/P%	Mâles R	Mâles%
	Pop-après						
Femelles	2 792	1 054	698	66%	25%		
Faons	2 444	917	611	67%	25%		
Mâles	1 736	1 046	434	41%	25%		
	6 972	3 017	1 743	58%	25%		
Evolution A-1	112%	106%	112%				
Faons M	1 222	459	306	67%	25%	306	41%
C1	920	573	230	40%	25%	230	31%
C2	320	202	80	40%	25%	80	11%
C3	484	211	121	57%	25%	121	16%
CZE	12	60	3	5%	25%	3	0%
						740	100%

Sujet : [INTERNET] consultation publique sur le projet de schéma départemental de gestion cynégétique

De : > Jean Luc Zimmermann (par Internet) <zimjl68@gmail.com>

Date : 09/07/2019 14:33

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Bonjour

je suis personnellement favorable au projet de la fédération sur le nouveau schéma de gestion cynégétique

ZIMMERMANN Jean Luc

0680325269

Sujet : [INTERNET] Consultation du public Schéma départemental de gestion cynégétique

De : > rene zimpfer (par Internet) <rene.zimpfer@gmail.com>

Date : 11/07/2019 09:23

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,

Je suis agriculteur et chasseur sur la commune de Soultz. Je rencontre les problèmes suivants:

- Dégâts de sanglier dans les cultures et dans les prairies.
- Dégâts de chevreuil dans les vignes.
- Problème de fouines sur le corps de ferme et de plus en plus de problèmes de corvidés dans les plantations.

Ainsi, dans le cadre de la consultation du public concernant le projet de schéma départemental de gestion cynégétique, je souhaite vous donner mon avis :

- **J'approuve le projet de schéma en l'état.**
- **Je demande par ailleurs une hausse des contrôles et de la verbalisation des contrevenants par tous les corps de contrôles.**

En vous remerciant pour la prise en compte de mon avis, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes salutations respectueuses.

René ZIMPFER

SCEA du Nouveau Monde

25 route de Bollwiller

68360 SOULTZ-HAUT-RHIN

Tél/Fax: 03.89.74.26.91

Siret 442 531 844 00011

APE 011G

Sujet : [INTERNET] Fwd: Enquête Publique SDGC 2019-2025

De : > Francis Zug (par Internet) <frzug68@gmail.com>

Date : 20/07/2019 18:03

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Subject: Enquête Publique SDGC 2019-2025

Bonjour,

A près lecture du projet de schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025 du Haut-Rhin et de ces différents documents connexes, je vous confirme mon approbation à ce qui est proposé.

Cordialement,

M Francis ZUG

104 rue du Wolfhaag

68360 SOULTZ

Garde chasse du lot de Rimbach-Zell pour le compte de l'adjudicataire M Denis BITSCHENE.